



Frelons asiatiques

PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS

Le conseil municipal a délibéré récemment sur la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur les parcelles des habitants de la commune.

Si vous êtes concerné, la mairie vous donnera les coordonnées de l'association retenue pour effectuer la destruction du nid et la commune en réglera le coût.

RETIREZ VOS PIÈGES !

Nous vous rappelons qu'il faut maintenant enlever et nettoyer vos pièges afin de pouvoir les remettre en place fin Août. Afin d'établir des statistiques, merci de signaler en mairie le nombre de reines piégées.

Ateliers mémoire

VENEZ BOOSTER VOS NEURONES !

Le Centre d'Action Sociale de la commune propose aux Bussacais de plus de 60 ans de participer à un atelier « Mémoire : muscler ses neurones ». Les séances débuteront le 23 septembre et auront lieu tous les mardis de 10h à 11h30, salle du conseil municipal pendant 10 semaines consécutives. Le nombre de places étant limité, il vous est demandé de vous inscrire en mairie.

DES TECHNIQUES POUR NE PAS AVOIR LA MÉMOIRE QUI FLANCHE



Âges et vie

LES TRAVAUX VONT DÉMARRER!

Les dernières formalités ayant été réglées, la construction des deux bâtiments de la résidence Âges et Vie va enfin commencer. Les travaux devraient démarrer après l'été. La commune les suivra avec attention.

Bruits de voisinage

ATTENTION AUX ACTIVITÉS BRUYANTES

Les bruits de voisinage (cris, musique, aboiement de chiens....) doivent être exceptionnels et ne pas déranger le voisinage.

En cas de fête prévue, un mot dans les boîtes aux lettres des voisins voire une visite pour prévenir permettront de tolérer la situation.

L'utilisation d'engins bruyants (tondeuse, motoculteur, débroussailleuse, travaux de restauration ou de construction) est limitée :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



Divagation des animaux

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL CONTRE LEUR DIVAGATION EST ENTRÉ EN VIGUEUR DÉBUT JUIN



La divagation des animaux dans notre commune provoque des problèmes de sécurité et cause des nuisances et des désagréments aux habitants.

C'est pourquoi un nouvel arrêté municipal est en vigueur depuis le début du mois juin.

A l'appui de celui-ci, le Maire pourra verbaliser les propriétaires et faire appel à la fourrière pour y conduire les animaux divaguant.

Nous en appelons à la responsabilité des propriétaires d'animaux afin de garantir la sécurité et la tranquillité de tous les Bussacais.

Nouveau foodtruck à Bussac

CHAQUE MERCREDI SOIR

A partir du 15 septembre, Sandrine, habitante de Taillebourg, installera son foodtruck à Bussac chaque mercredi soir.. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Food Truck
Maître crêpier
100% maison